

# COMPTE-RENDU RÉUNION du Conseil Municipal du 8 juillet 2021

**Présents** : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikaël, BABOLAT Stéphanie, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

**Excusé** : GIRAUD Sylvain

Le compte-rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité.

## 1. Déclaration sociale nominative :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera obligatoire de déclarer les cotisations par le biais de la Déclaration Sociale Nominative. L'abonnement sera de 200 € / an. L'entreprise Cerig nous a proposé un devis s'élevant à 430 € HT pour effectuer l'audit.

L'ensemble des conseillers présents ont voté contre sachant que l'audit est obligatoire avant la mise en place et que la mise en place est elle-même obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier.

## 2. Plan de relance, continuité pédagogique, appel à projets pour un socle numérique :

La demande de subvention faite par la commune, dans le cadre du plan de relance, continuité pédagogique et appel à projet pour un socle numérique des écoles primaires a été retenue.

Le coût pour la commune s'élèvera à 3 746,57 €.

Le conseil accorde son autorisation à Monsieur le Maire pour qu'il signe la convention.

## 3. Appartement communal :

M. Maël Durand et Mme Romane Gagneux, locataires du F3 communal situé au 25 montée de l'église, souhaitent quitter leur logement à la date du 01/09/2021.

Une nouvelle demande de location a été faite par M et Mme Folliet Talon Guy et Monique. Le conseil attribue le logement à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de 3 ans. Le montant du loyer est fixé à 481 € mensuel.

Le montant sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> juillet selon l'indice INSEE en vigueur.

## 4. Ecole :

Devis Alpes contrôles d'un montant de 9 570 € a été retenu. Il comprend la Coordination sécurité et protection de la santé à 3 770 € et le contrôle technique de construction de 5800 euros.

Le Devis Qualiconsult de 9 900 € n'a pas été retenu.

La démolition du bâtiment sera assurée par l'entreprise J3B 6 550 € HT et aura lieu début août.

Acceptation du devis du géotechnicien, entreprise M2B consult de 2 200 € HT, les autres entreprises consultées n'ont pas souhaité réaliser de devis.

## 5. Urbanisme :

La demande de changement de fenêtres en PVC blanc côté façades est et ouest de Mr Cassabois a été acceptée à l'unanimité.

La demande de M. Babolat Sébastien est en cours d'instruction, une demande de complétude lui a été transmise.

Avis favorable par les conseillers présents de la demande de permis déposée par Mr Chevillard Charles, concernant la construction d'un hangar de 120m2.

## 6. Travaux :

Des travaux ont été effectués sur le réseau d'eau, route de Marchamp.

La voirie rue du cimetière sera réalisé à partir du 15 juillet

Les travaux de l'appartement fin juillet

## **7. Eau :**

L'ancien puits, derrière chez Éric Janin à côté de la bâche verte d'incendie était disponible à tous les habitants du village.

Cette ressource en eau a pour objectif de diminuer la consommation d'eau potable de la nappe phréatique de prérond pour l'abreuvement du bétail, l'arrosage des fleurs et des potagers.

**ATTENTION** je tiens à rappeler que l'eau du puits est non potable à la consommation humaine (même principe que les fontaines et le lavoir du village).

Pour toutes personnes intéressées et avant utilisation, je vous demanderai impérativement de joindre MAEL au 0638730222 ou ALEXANDRE au 0679643419 pour vous expliquer le fonctionnement.

Pour information la pompe débite 1000 l en à peine 2 minutes.

Merci de respecter ces consignes et de votre bienveillance afin que chaque habitant puisse profiter de ce service.

## **8. Bois :**

Le lot de bois, mis à la vente, n'a pas trouvé preneur en juin. Nous sommes en attente d'un rendez-vous avec le nouvel agent.

## **9. Périscolaire :**

Un service périscolaire sera mis en place dès la rentrée scolaire 2021-2022. Les inscriptions sont ouvertes.

La personne en charge de ce service sera Madame RODRIGUEZ Cathy.

Ensemble nous avons choisi de l'accompagner dans sa prise de poste. Elle aura également la possibilité de travailler et d'échanger sur sa pratique en équipe avec l'ensemble des animatrices des différents accueils périscolaires. L'accueil sera équipé d'outils d'animation : jeux, jouets, livres, fournitures pour activités et d'une infirmerie.

**Le mardi 31 août, à 18h30 en salle des fêtes de Lompnas**, les habitants du village se verront présenter le projet de la nouvelle école ainsi que le mode de fonctionnement du nouveau service de périscolaire.

## **10. Dettes eau et loyers :**

Les dettes concernant les règlements de factures d'eau, d'assainissement et de loyers sur la commune s'élèvent à 4 040 €.

Le conseil municipal souhaite rappeler à tous que la commune entretient ses réseaux, améliore le cadre de vie de chacun et donc demande à TOUS de s'acquitter de leurs factures.

Des échéanciers peuvent être mis en place afin d'éviter d'éventuelles poursuites et coût supplémentaire.

*Date de la prochaine réunion : Jeudi 26 août 2021*